FICHE TECHNIQUE

Une image contenant Poubelle, conteneur, seau

Description générée automatiquementUne image contenant conteneur, boîte, carton

Description générée automatiquement**LA PATE AUROUZE 25**

**Présentation**

Type de produit

Type de formulation

Substance active

Concentration

Amérisant

TP14 – Rodenticide

Pâte prête à l’emploi (RB)

Difenacoum (N°CAS 56073-07-5) 0,0025%

m/m

Benzoate de denatonium 10ppm

**Informations réglementaires**

Nom homologué : PATE DF 25

N° d’AMM : FR-2012-0506 / produit destiné à une utilisation par le grand

public et les non professionnels.

Organismes ciblés : Rats noirs (*Rattus rattus*), rats bruns (*Rattus norvegicus*),

souris (*Mus musculus*).

Application : Utilisation en intérieur, autour des bâtiments, aux abords des

infra structures et dans les déchetteries.

**Mode d’action**

Le Difenacoum est un anticoagulant de deuxième génération.

Les rongeurs meurent d’hémorragies internes. Les premiers symptômes

apparaissent quelques heures après l’ingestion et la mort survient en moyenne 3 à 14 jours plus tard

**Mode et doses d’emploi**

Le port des gants est recommandé. Le produit doit être utilisé dans des

postes d’appâtage sécurisés. Le nombre de points d’appâtage est fonction

du site du traitement, du contexte géographique, de l’importance et de la

gravité de l’infestation.

Contre les rats : 100 g de produit par poste d’appâtage.

Si plusieurs postes d’appâtage sont nécessaires, la distance minimale

séparant deux postes doit être de 5 mètres minimum.

Contre les souris : 30 g de produit par poste d’appâtage.

Si plusieurs postes d’appâtage sont nécessaires, la distance minimale

séparant deux postes doit être de 3 mètres minimum.

Adapter le nombre de sachets de 10 g au traitement à effectuer. Ne pas

ouvrir les sachets. Inspecter et réapprovisionner les boites d’appâts quelques

jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l’appât est

consommé. Retirer toutes les boîtes d’appâts après la fin du traitement. Se

laver les mains après utilisation.

**Conditionnement**

Étui de 150g (15x10g)

Seau de 5kg (500x10g)

**Précaution d’utilisation**

TP14. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est

indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public.

Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les

produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine

et pour l’environnement. Utiliser les rodenticides avec précaution.

Avant toute utilisation, lire l’étiquette et les informations concernant

le produit. Dangereux. Respecter les précautions d’emploi.

Envisager l’adoption de mesures de contrôle préventives (combler les

trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels,

etc.) pour améliorer l’ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle

infestation. NE PAS UTILISER DE RODENTICIDES ANTICOAGULANTS

EN GUISE D’APPÂTS PERMANENTS (par exemple, pour éviter toute

infestation de rongeurs ou pour détecter l’activité de rongeurs).

L’utilisation de ce produit devrait permettre d’éliminer les rongeurs sous

35 jours. En cas de soupçon d’inefficacité à la fin du traitement (si

l’activité des rongeurs continue d’être observée), demander conseil

au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des

organismes nuisibles.

Chaque poste d’appâtage doit être muni d’une étiquette mentionnant

les informations suivantes :

- « ne pas déplacer ni ouvrir »

- « contient un rodenticide »

- « nom du produit ou numéro d’autorisation »

- « substance(s) active(s) »

- « en cas d’incident, contacter un centre antipoison N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

**Elimination**

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au

minimum chaque fois que les postes d’appâtage sont inspectés. Éliminer les

cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu’en prenant toutes

précautions d’usage. Ne pas rejeter le produit dans l’environnement ou les

canalisations. Déposer les postes d’appâtage usagés en déchetterie ou tout

autre centre de collecte approprié. L’emballage ayant été en contact avec le